

Examen de la participation de non-CPC aux pêcheries relevant de l'ICCAT

(Préparé par le Secrétariat de l'ICCAT, en consultation avec le Japon et le Président du COC)

Faisant suite à la soumission du document COC_321/2023 par le Japon à la 28^e Réunion ordinaire de la Commission, concernant les captures de thonidés et d'espèces apparentées réalisées par des non-CPC, il a été demandé au Secrétariat de compiler les données de captures de non-CPC de ces cinq dernières années, en se basant sur les données statistiques soumises par des non-CPC au Secrétariat ainsi qu'à la FAO (cf. **tableau 1**).

Ces données devraient indiquer le volume de captures par espèce et par non-CPC et être examinées par la Commission afin d'évaluer les réelles préoccupations. Des critères pourraient être établis pour cette évaluation, comme ne pas prendre en considération les captures représentant moins de 0,1% du TAC.

Un autre point de discussion pourrait être la mesure dans laquelle la Commission devrait tolérer l'augmentation des captures réalisées par des non-CPC lorsque l'état du stock s'améliore, ce qui risquerait d'augmenter naturellement leurs captures.

Des lettres demandant de coopérer avec l'ICCAT, y compris à travers la soumission à l'ICCAT d'informations sur les pêcheries relevant de l'ICCAT de ces non-CPC et la participation en qualité d'observateurs, de Partie non contractante coopérante ou de Partie, ont été adressées à la Dominique, à la République dominicaine, à la Jamaïque, au Monténégro, à St Kitts et Nevis et à Sainte Lucie. Une lettre demandant des informations sur les pêcheries relevant de l'ICCAT a également été adressée à Gibraltar.

Le Secrétariat a également compilé les données statistiques de captures nominales reçues de non-CPC côtières qui figurent à l'**appendice 1** du présent document.

Tableau 1. Captures par espèce et par non-CP dans l’océan Atlantique

(Unité : tonnes)

Pays	Espèce	Source: FAO FishStatJ					Source: Données statistiques soumises au Secrétariat				
		2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
Argentine	Espadon	0,00	0,00	0,00	0,01	1,78					
Colombie	Thon obèse	0,00	0,00	0,00	899,00	300,00					
Colombie	Albacore	12.186,00	10.478,00	14.598,00	10.186,00	11.755,00					
Dominique	Albacore	116,00	180,00	120,00	74,50	75,00	110,37	179,03	307,02		
République dominicaine	Germon	591,72	627,23	380,39	476,91	485,00					
République dominicaine	Thon rouge de l'Atlantique	4,51	0,00	0,00	0,00	0,00					
République dominicaine	Albacore	110,72	217,37	173,28	217,25	220,00					
Gibraltar	Thon rouge de l'Atlantique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,60	17,38	20,02	21,58	24,90
Israël	Thon rouge de l'Atlantique	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00					
Monténégro	Thon rouge de l'Atlantique	95,00	59,00	24,24	23,00	25,00					
Monténégro	Espadon	2,00	3,00	6,52	7,00	5,00					
St Kitts et Nevis	Thon obèse	0,00	0,00	0,57	0,00	0,00					
St Kitts et Nevis	Espadon	2,00	0,00	1,00	0,09	0,00	1,97		1,17		
St Kitts et Nevis	Albacore	13,00	1,00	6,00	0,24	0,00	12,90		5,94		
Sainte Lucie	Germon	1,00	0,66	0,30	0,32	0,26		0,66	0,30	0,32	0,26
Sainte Lucie	Thon obèse	13,00	12,89	16,91	3,17	2,80		12,89	8,56	3,17	2,80
Sainte Lucie	Espadon	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03					0,03
Sainte Lucie	Albacore	199,24	171,85	189,54	156,28	173,80		171,85	189,54	156,28	173,80
Total		13.344,19	11.761,00	15.526,75	12.053,77	13.053,67	139,84	381,82	532,56	181,35	201,79